

SEANCE DU 12 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un,
Le douze du mois de mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VARESCON Jean-Charles, Maire.

Présents : MM. VARESCON Jean-Charles, ALAMOME Françoise, VARESCON Chantal, MAYERAS Olivier, HANNICHE-COUSIN Nadia, DELAHAIS Françoise, FRETIER Florence, BUJAUD Eric, BRULE Luc, MOULIN Antoine.

Excusé : JEANNETON Eric.

Madame VARESCON Chantal a été élu(e) secrétaire.

Le compte-rendu de la séance du 12 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

2021/017 - Approbation du Compte Administratif 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame ALAMOME Françoise, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur VARESCON Jean-Charles, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

OPERATIONS DE L'EXERCICE	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Section d'investissement	114 202,03	112 382,93
Section de fonctionnement	268 525,53	317 979,75
TOTAL	382 727,56	430 362,68
RESULTATS REPORTEES		
(2019) Investissement	----	124 325,24
Fonctionnement	----	52 053,85
TOTAL	382 727,56	606 741,77
RESULTATS DE CLOTURE		
Investissement	----	122 506,14
Fonctionnement	----	101 508,07
RESTES A REALISER		
Investissement	333 308,00	184 138,00
Fonctionnement	----	----
RESULTATS CUMULES		
Investissement	333 308,00	306 644,14
Fonctionnement	----	101 508,07
RESULTATS DEFINITIFS		
Investissement	26 663,86	----
Fonctionnement	----	101 508,07
ENSEMBLE (Excédent de clôture)		74 844,21

Compte annexe pour C.C.A.S.

RESULTATS REPORTES (2019)	
Excédent	638,05 €
OPERATIONS DE L'EXERCICE	
Fonctionnement Dépenses	2 789,05 €
Fonctionnement Recettes	2 162,00 €
TOTAUX :	
Fonctionnement Dépenses	2 789,05 €
Fonctionnement Recettes	2 800,05 €
RESULTATS DE CLOTURE	
Excédent	<u>11,00 €</u>

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° Après être passé au vote à main levée, les résultats sont les suivants :

Budget principal :

Votants :	09
Pour :	09
Contre	00
Abstention	00

Budget annexe C.C.A.S. (pour info – voté par le Conseil d'Administration) :

Votants :	07
Pour :	07
Contre	00
Abstention	00

2021/019 -Approbation des Comptes de gestion de l'exercice 2020 dressés par Mme JEAMET Valérie, Receveur Municipal

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de

tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

2021/020 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 – Budget principal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur VARESCON Jean-Charles, Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **101 508,77 €**, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Pour mémoire, prévisions budgétaires :

Virement à la section d'investissement 50 000,00 €

001 – Excédent d'investissement au 31/12/2020 : 122 506,14 €

Déficit des restes à réaliser au 31/12/2018 : 149 170,00 €

Besoin de financement : 26 663,86 €

Excédent de fonctionnement au 31/12/2020 : 101 508,07 €

1068 - Exécution du virement à la section d'investissement : 26 663,86 €

001 – Résultat d'investissement reporté – Excédent : 122 506,14 €

002 - Affectation à l'excédent reporté : 74 844,212 €
(report à nouveau créditeur)

Vote des budgets de l'exercice 2021 – Budget principal

Après s'être fait présenter le budget 2021 préparé par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte le budget 2021 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement à la somme de 357 129,21 € (trois cent cinquante-sept mille cent vingt-neuf euros et vingt et un cents), et en section d'investissement à la somme de 479 926,00 € (quatre cent soixante-dix-neuf mille neuf cent vingt-six euros).

Le montant total des subventions versées aux associations a été arrêté à 5 000,00 € (cinq mille euros).

Vote Budget principal :

Votants : 10

Pour : 10

Contre 00

Abstention 00

Pour info. Voté par le Conseil d'Administration Budget annexe C.C.A.S.
(fonctionnement)

Adopté à l'unanimité, il s'équilibre comme suit : 2 500,00 € (deux mille cinq cents euros).

2021/021 – Convention relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement de l'école publique de La Trimouille. Année 2021

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement de l'école publique de LA TRIMOUILLE au titre de l'année 2021. A titre d'information, le montant par élève s'élève à 1 339,02 €.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention.

2021/022 - Attribution des subventions aux associations – Budget 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer des subventions aux associations pour l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme l'attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2021 pour un montant total de 5 000 € prévu à l'article 6574 et dont la liste est annexée à la présente délibération.

DETAIL DE CERTAINS ARTICLES - BUDGET 2021

Article 6574 - Subventions

ASSOCIATIONS	POUR MEMOIRE BUDGET PRECEDENT	PROPOSITION DU MAIRE	VOTE DU CONSEIL
A.F.M. Téléthon	0,00 €	150,00 €	150,00 €
STE DE CHASSE ACPD COULONGES	0,00 €	300,00 €	300,00 €
APE EC. PRIVEE BRIGUEIL	0,00 €	0,00 €	0,00 €
APE EC. PUBLIQUE LA TRIMOUILLE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ASS. DONNEURS DE SANG	0,00 €	100,00 €	100,00 €
CERCLE CULTUREL CREATIF COULON.	-----	-----	-----
ACTEI	-----	-----	-----
ASS. COMMERCANTS NON SEDENT	0,00 €	450,00 €	450,00 €
CLUB DE L'AMITIE	0,00 €	300,00 €	300,00 €
OGEC EC. PRIV. BRIGUEIL	0,00 €	400,00 €	400,00 €
OGEC EC. PRIV. LA TRIMOUILLE	0,00 €	200,00 €	200,00 €
COMITE ORGANIS. Rte POITEVINE	-----	100,00 €	100,00 €
MUTILES DU TRAVAIL – FNATH 86	0,00 €	150,00 €	150,00 €
FOYER SOCIO-EDUCATIF LYCEE	-----	-----	-----
SOCIETE DE PECHE LA GUERDECHE	0,00 €	50,00 €	50,00 €
VELO CLUB CANTONAL TRIMOUI.	0,00 €	50,00 €	50,00 €
ABCD	-----	-----	-----
LE REVEIL HEROLLAIS	0,00 €	300,00 €	300,00 €
LES PEP 86 (IME « Les Jaumes »)	-----	250,00 €	250,00 €
ASSOC. MAIRES RURAUX VIENNE	0,00 €	100,00 €	100,00 €
Assoc. Entre Poitou et Brenne	0,00 €	744,00 €	744,00 €
FSL 86	-----	50,00 €	50,00 €
AUTRES	0,00 €	1 306,00 €	1 306,00 €
TOTAL	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €

2021/023 – Travaux de voirie réseaux divers. Demande de subvention ACTIV 3 au Département

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de travaux de Voirie Réseaux Divers.

Il donne connaissance au Conseil Municipal du montant des travaux qui s'élève à la somme de 32 763,03 € H.T., soit 39 315,64 € T.T.C.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention du Département au titre du volet ACTIV'3.

Il donne connaissance du plan de financement prévisionnel :

RECETTES

- Département ACTIV 3 (48,50 %)	15 884,00 €
- CCVG (13 %)	4 345,00 €
- Autofinancement (38,5 %)	12 534,03 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir le projet présenté par Monsieur le Maire,
- Approuve le plan de financement,
- Sollicite de la part de Monsieur le Président du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention au titre volet ACTIV'3 la plus élevée possible,
- S'engage à voter les crédits nécessaires qui resteront à la charge de la commune pour l'exécution des travaux.

2021/024 – Travaux de voirie réseaux divers. Demande de subvention à la CCVG

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de travaux de Voirie Réseaux Divers.

Il donne connaissance au Conseil Municipal du montant des travaux qui s'élève à la somme de 32 763,03 € H.T., soit 39 315,64 € T.T.C.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention de la CCVG au titre du fonds de concours aux communes.

Il donne connaissance du plan de financement prévisionnel :

RECETTES

- Département ACTIV 3 (48,50 %)	15 884,00 €
- CCVG (13 %)	4 345,00 €
- Autofinancement (38,5 %)	12 534,03 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir le projet présenté par Monsieur le Maire,
- Approuve le plan de financement,
- Sollicite de la part de Monsieur le Président de la CCVG l'attribution d'une subvention du fonds de concours aux communes la plus élevée possible,
- S'engage à voter les crédits nécessaires qui resteront à la charge de la commune pour l'exécution des travaux.

2021/025 – Projet « La Halle » aux Hérolles. Demande de subvention à la CCVG

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de la Halle aux Hérolles.

Il donne connaissance au Conseil Municipal du montant des travaux qui s'élève à la somme de 8 481,66 € H.T., soit 10 178,00 € T.T.C.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention de la CCVG au titre du fonds de concours aux communes.

Il donne connaissance du plan de financement prévisionnel :

RECETTES

- CCVG (24 %)	2 080,00 €
- DSIL 2021 (56 %)	4 749,00 €
- Autofinancement (20 %)	1 652,66 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir le projet présenté par Monsieur le Maire,
- Approuve le plan de financement,
- Sollicite de la part de Monsieur le Président de la CCVG l'attribution d'une subvention au titre du fonds de concours aux communes la plus élevée possible,
- S'engage à voter les crédits nécessaires qui resteront à la charge de la commune pour l'exécution des travaux.

2021/026 – Projet « La Halle » aux Hérolles. Demande de subvention au titre de la DSIL 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de la Halle aux Hérolles.

Il donne connaissance au Conseil Municipal du montant des travaux qui s'élève à la somme de 8 481,66 € H.T., soit 10 178,00 € T.T.C.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention au titre du fonds de la DSIL 2021 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Il donne connaissance du plan de financement prévisionnel :

RECETTES

- CCVG (24 %)	2 080,00 €
- DSIL 2021 (56 %)	4 749,00 €
- Autofinancement (20 %)	1 652,66 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir le projet présenté par Monsieur le Maire,
- Approuve le plan de financement,
- Sollicite de la part de Madame la Préfète l'attribution d'une subvention au titre du fonds de la DSIL 2021 la plus élevée possible,
- S'engage à voter les crédits nécessaires qui resteront à la charge de la commune pour l'exécution des travaux.

2021/027 – Concession d'exploitation de la foire des Hérolles. Convention d'assistance juridique et choix d'un avocat

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la convention signée avec la SAS des comptoirs des marchés pour la concession des droits de place du champ de foire des Hérolles arrive à échéance le 28 juillet 2021. Il expose également qu'il convient de lancer une consultation pour l'attribution de cette concession.

Après échanges avec les services juridiques de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe et l'Agence des Territoires 86 pour une assistance juridique, Monsieur le Maire a été dirigé vers un cabinet d'avocats pour cette assistance juridique.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal les offres reçues, les projets de convention et le détail des frais d'honoraires, et sollicite son avis.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir le cabinet de Maître Didier MILLAND, avocat à VOIRON (38), pour un montant de 4 000 € HT, soit 4 960 € TTC ;
- Charge le Maire des formalités nécessaires et l'autorise à signer tous documents relatifs à cette affaire.

2021/028 – Motion « alerte sur une secteur énergétique français en danger »

Depuis 1946 l'entreprise EDF est la garante du service public d'électricité qui a un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre du modèle français de transition énergétique.

Parce que l'énergie est un bien de première nécessité et au cœur du déficit climatique et parce que le climat c'est avant tout une question de régulation et de service public, ce dernier doit justement être au cœur de la politique énergétique du pays.

Face au projet « Hercule » qui doit décider de l'avenir d'EDF, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe alerte sur les conséquences d'un éclatement de l'entreprise publique, sur le prix de l'énergie pour les citoyens, sur le développement des énergies renouvelables et sur l'emploi.

Le projet « Hercule » discuté actuellement par le Gouvernement, la Commission européenne et la direction d'EDF prévoit d'abandonner la forme actuelle d'EDF pour la scinder en trois entités distinctes :

- une entreprise (« dite EDF bleu ») regroupant les centrales nucléaires,
- une autre (« dite EDF vert ») incluant la distribution d'électricité et les énergies renouvelables
- une troisième (« dite EDF azur »), responsable des barrages hydroélectriques dont les concessions se verraient remises en concurrence.

Derrière ce nom de « projet Hercule », de quoi parle-t-on vraiment ? Purement et simplement du démantèlement, voire de la privatisation du fleuron de l'énergie française et de la fin d'un grand modèle de service public de l'énergie, essentiel pour le pays et ses citoyens. A travers cette motion, nous alertons le gouvernement sur les risques générés par ce démantèlement. C'est la remise en cause du prix de l'énergie et la péréquation tarifaire, demain, pour nos concitoyens.

Nous risquons de perdre la souveraineté énergétique de notre pays ensuite, nécessaire notamment pour réussir la transition énergétique dans nos territoires afin de lutter concrètement contre le changement climatique. Enfin, sur l'emploi sur notre territoire de Vienne et Gartempe plus de 1000 personnes (salariés du nucléaire et de l'hydraulique) sont directement concernées par l'avenir d'EDF.

Sur le seul exemple de l'exploitation des barrages dont la gestion pourrait être ouverte à la concurrence, ce projet fragiliserait la production d'énergie hydraulique (moyen de production flexible et pilotable), indispensable pour réussir la transition énergétique. Une telle gestion menacerait également la gestion de l'eau à l'échelle nationale et locale, dans un moment crucial où le réchauffement climatique fait peser sur la gestion de cette ressource une pression sans précédent, impactant directement la vie des habitants.

Devant l'importance des enjeux économiques, écologiques, et sociaux, soulevés par ce projet, le Conseil Municipal de COULONGES s'oppose au projet HERCULE qui prévoit le démantèlement d'EDF et demande au gouvernement de préserver le service public de l'énergie dans son intégrité.

OBJETS DIVERS

Subvention écoles privées : concernant la délibération n° 2021/022, il est précisé que les membres présents ont fixé la participation aux écoles privées à 200 €/enfants de la commune qui y sont scolarisés.

Projet d'extension de la bouverie au marché au cadran des Hérolles : Monsieur le Maire donne connaissance dudit projet en précisant que la SAS du Marché au cadran sollicite l'autorisation d'étendre la bouverie sur une partie d'une parcelle appartenant à la commune, en l'occurrence la parcelle A n° 30. Il est précisé que cette parcelle est en cours d'acquisition par la commune et ne peut faire l'objet actuellement d'une décision.

Travaux d'installation wifi aux Hérolles : Il est rappelé le projet d'aménagement du champ de foire des Hérolles notamment l'installation d'émetteurs sous la halle pour la wifi. Les membres présents s'opposent, à l'unanimité, à l'installation d'émetteurs et par conséquent au projet d'installation de la wifi.

Autres

- Le Maire donne connaissance des informations reçues sur le risque de présence de radon, la commune étant située en zone orange. L'information sera diffusée aux habitants.
- Le Maire fait le compte-rendu d'une réunion de médiation qui s'est tenue avec les services de la DDPP, la gendarmerie et les intéressés concernant la divagation d'animaux. Parmi les préconisations faites : fermer à la circulation le chemin communal, prendre un arrêté municipal pour mettre en place les dispositions évoquées et réduire le cheptel avec un accompagnement de la chambre d'agriculture.
- Le Maire donne connaissance des informations relatives au double scrutin des 13 et 20 juin : élections départementales et régionales.
- Olivier Mayéras présente plusieurs maquettes pour l'adoption d'un nouveau logo. Le modèle H est retenu (modèle H pour 4 voix, le modèle G 3 voix). Vérifier si le logo de base du département peut être utilisé.
- Olivier Mayéras donne quelques informations sur le projet « sous la halle » dont l'ouverture pourrait être le 29 mai.

La séance est levée à 22 h 12